

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

| | |
|--------------|---|
| Suchabfrage | 24.04.2024 |
| Thema | Wirtschaftspolitik |
| Schlagworte | Waffenbesitz und Waffenhandel, Innere Sicherheit |
| Akteure | Keine Einschränkung |
| Prozesstypen | Motion |
| Datum | 01.01.1990 - 01.01.2020 |

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wirtschaftspolitik, Waffenbesitz und Waffenhandel, Innere Sicherheit, Motion, 2018 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

| | |
|---------------------------|---|
| Allgemeine Chronik | 1 |
| Wirtschaft | 1 |
| Wirtschaftspolitik | 1 |
| Gesellschaftsrecht | 2 |

Abkürzungsverzeichnis

| | |
|---------------|--|
| SECO | Staatssekretariat für Wirtschaft |
| SiK-SR | Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates |
| EDA | Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten |
| KMG | Bundesgesetz über das Kriegsmaterial |
| KMV | Verordnung über das Kriegsmaterial |
| BPS | Bundesgesetz über die im Ausland erbrachten privaten Sicherheitsdienstleistungen |

| | |
|---------------|--|
| SECO | Secrétariat d'Etat à l'économie |
| CPS-CE | Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats |
| DFAE | Département fédéral des affaires étrangères |
| LFMG | Loi fédérale sur le matériel de guerre |
| OMG | Ordonnance sur le matériel de guerre |
| LPSP | Loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger |

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wirtschaftspolitik

MOTION

DATUM: 26.09.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

L'adaptation de l'ordonnance sur le matériel de guerre (OMG) a allumé la mèche d'un débat de société explosif sur l'exportation du matériel de guerre. Dans le cadre de ce débat, le groupe du parti Bourgeois-Démocratique, par l'intermédiaire de son orateur Martin Landolt (pbd, GL), a déposé une motion pour **intégrer les critères d'autorisation des marchés passés avec l'étranger dans la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG)**. Le groupe BD souligne, qu'à l'heure actuelle, malgré l'ordonnance sur le matériel de guerre (OMG) les demandes d'exportations faisant l'objet d'un désaccord entre le SECO et le DFAE ne sont pas traitées par le Conseil fédéral. Ainsi, il considère que le traitement de cette thématique de société manque de légitimité démocratique.

Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Il maintient son opinion sur l'adaptation de l'OMG et rappelle que lors du débat sur l'initiative populaire sur la révision totale de la loi fédérale sur le matériel de guerre en 1995, le Parlement avait volontairement conféré la compétence au Conseil fédéral. Ainsi, il ne souhaite pas faire un pas en arrière. Il précise d'ailleurs qu'il statue également sur les demandes qui ont une portée considérable sur la politique extérieure. Il estime, donc, que le traitement de l'exportation du matériel de guerre n'est pas uniquement administratif comme le sous-entend la motion.

Au Conseil national, la motion a été débattue dans le cadre du débat global sur l'exportation du matériel de guerre. Elle a été adoptée par 97 voix contre 82 et 11 abstentions. Les voix de l'UDC et du PLR, opposées à la motion, n'ont pas été suffisantes.¹

MOTION

DATUM: 06.12.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que la commission de la politique de sécurité du Conseil des États (CPS-CE) proposait à sa chambre, par 10 voix contre 3, de rejeter la motion groupe du parti Bourgeois-Démocratique, une motion d'ordre Luginbühl (pbd, BE) a été adoptée à la chambre des cantons. Cette motion d'ordre renvoie le texte en commission afin qu'il soit révisé, et qu'une suppression de la deuxième phrase du mandat, qui porte sur les critères d'exclusion, soit envisagée. Le parlementaire bernois a rappelé que la motion initiale était le fruit d'un débat de société issu de l'adaptation, par le Conseil fédéral, de l'ordonnance sur le matériel de guerre (OMG). Il précise qu'étant donné que le Conseil fédéral a retiré la modification prévue de l'OMG, l'objectif de la motion a été atteint. Il estime donc que la motion doit être renvoyée en commission afin d'être adaptée au vu des derniers rebondissements.

Le Conseil des États renvoie la motion à la CPS-CE. Le débat sur l'**élargissement de la base démocratique des exportations d'armes** n'est donc pas encore terminé.²

MOTION

DATUM: 11.03.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de la politique de sécurité du Conseil des États (CPS-CE) s'est penchée une seconde fois sur la motion du groupe Bourgeois-Démocratique (BD). La motion souhaite **élargir la base démocratique des exportations d'armes**. Tout d'abord, l'objectif premier du retour en commission était d'examiner la seconde phrase de la motion qui porte sur les critères d'exclusion. Ainsi, par 10 voix contre 3, la commission a validé la suppression de cette seconde phrase. Mais surtout, la commission a jugé que le contexte avait récemment évolué. Pour être précis, le dépôt d'une initiative populaire «Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile (initiative correctrice)» avec plus de 100'000 signatures devrait amener le débat sur l'exportation du matériel de guerre au premier plan. La volonté de la motion d'imposer un débat plus démocratique sur la question semble se concrétiser. Par conséquent, la CPS-CE propose à sa chambre de rejeter la motion par 7 voix contre 3 et 3 abstentions, au profit du futur débat lors d'une votation populaire.³

MOTION

DATUM: 10.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Gesellschaftsrecht

Hans Wicki (plr, NW) a demandé une **modification de la loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger (LPSP)**. Il estime que l'administration interprète la LPSP de manière rigide, extrême et incohérente par rapport à son objectif initial. Il cite notamment le cas de la société Pilatus SA qui ne peut plus fournir des prestations d'entretiens et de formations à l'étranger.

Si le Conseil fédéral reconnaît la problématique, il propose comme alternative à la motion Wicki, l'adoption du postulat Schilliger 19.4297. Le Conseil des Etats a adopté la motion par 28 voix contre 12 et aucune abstention. La motion a été adoptée parallèlement à la motion 19.4376.⁴

1) BO CN, 2018, p.1611; SGL, 13.9.18; TG, 15.9.18; SGT, 17.9.18; LT, 18.9.18; SGT, 25.9.18; AZ, CdT, LT, Lib, SGT, WoZ, 27.9.18; TG, 4.10.18

2) BO CE, 2018, pp.952; Rapport de la CPS-CE 13.11.18

3) BO CE, 2019, pp.103 s.; Communiqué de presse CPS-CE du 12.02.2019; NZZ, 12.3.19

4) BO CE, 2019, pp.1128 s.; AZ, NZZ, 4.12.19; NZZ, 11.12.19; AZ, 23.12.19